

AVENANT N° 19

A LA CONVENTION COLLECTIVE

DE LA COMMUNICATION ET DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLES

ARTICLE 1 :

En application de l'article 4 deuxième alinéa de l'avenant n°18 à la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles et en complément de cet avenant, les parties signataires décident à compter du 1er janvier 1991 :

- l'intégration dans les groupes B correspondants des salariés des groupes A4 à A11 et exerçant les fonctions figurant dans le tableau de correspondance de l'annexe 3.

En conséquence, les pages suivantes de l'avenant n° 18 à la convention collective :

- annexe 1 : 1 à 6) sont modifiées et remplacées par les 5 pages composant l'annexe 1 du présent avenant.
- annexe 3 : 2 à 6) sont supprimées et remplacées par les pages 1 à 25 17 à 22) correspondantes de l'annexe 2 du présent avenant. 27 à 38)

ARTICLE 2 :

Les conditions d'intégrations sont celles qui figurent à l'article 3 de l'avenant n° 18 à la convention collective.

.../...

mc
XB
P.C.
HC
C7.

Fait à Paris, le

Pour l'Association des Employeurs

X Mauchamp

Pour le SURT-CFDT le 19 Juillet 1981
le Secrétaire Général

[Signature]

Pour le SNFO-RT

le Secrétaire Général

[Signature]

Pour le SNA-CFTC

le Président SNA.CFTC
[Signature]

Pour le SNEA-CGC

[Signature]

SNRT-CGT

CLASSIFICATION A

A 2-0 OUVRIER SPECIALISE
Aide de plateau

A 4-0 OUVRIER PROFESSIONNEL
Accessoiriste

Assistant spécialisé
Carrossier auto

Constructeur en décors-machiniste
Costumier de fabrication
Electricien auto
Electricien-éclairagiste
Electricien d'entretien

Mécanicien auto
Menuisier
Outilleur
Peintre auto
Peintre en bâtiment
Peintre en décors

Régisseur costumier
Repasseuse de fin
Sellier
Serrurier-métallier
Tapissier en décoration

A 5-0 OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPECIALITE
2ème CATEGORIE
Cintrier-pupitreur
Electricien-éclairagiste conducteur de groupe
Menuisier-toupilleur

Ouvrier de plateau de spécialités
Ouvrier de spécialités
Thermoformeur

A 6-0 CHEF D'EQUIPE

A 7-0 OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPECIALITE
DE 1ère CATEGORIE
Armurier
Bottier
Modiste

Peintre décorateur
Restaureur en meubles
Staffeur-ornemaniste
Tapissier-décorateur

A 8-0 CONTREMAITRE

Contremaître

A 9-0 CHEF D'ATELIER
Chef d'atelier

A 10-0 CHEF DE PLATEAU
Chef de plateau

A 11-0 CONDUCTEUR DE TRAVAUX

f.c.

me
Mc

Y'

CLASSIFICATION B

B4.0 PERSONNEL DE SERVICE
(inchangé)

B5.0 PERSONNEL DE SERVICE SPECIALISE
(inchangé)

B6.0 OUVRIER PROFESSIONNEL - PERSONNEL PROFESSIONNEL
DE SPECIALITE

- Agent de bureau dessin
- Agent technique électronique
- Agent technique film-video
- Agent technique en téléphonie
- Agent technique d'émetteur
- Agent technique spécialisé
- chef de goupe nettoyage
- conducteur de véhicules
- Controleur de sécurité générale
- Dessinateur d'animation ou de générique
- Dessinateur technique
- Garçon d'orchestre
- Habilleur
- Imprimeur
- Magasinier chef
- Maquilleur
- Monteur cableur
- Opérateur informatique
- Ouvrier professionnel d'atelier ou garage
- Ouvrier professionnel de logistique
- Plombier chauffagiste
- Sous-chef de brigade de pompiers
- Téléphoniste standardiste principal

B 7-0 TECHNCIEN DE GESTION OU DE LOGISTIQUE
(inchangé)

B 8-0 TECHNICIEN DE PRODUCTION
(inchangé)

B 8-1 AGENT DE PRODUCTION HAUTEMENT QUALIFIE
(inchangé)

B 9-0 OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPECIALITE - TECHNICIEN DE
SPECIALITE

- Assistant technique de spécialité
- Assistant technique d'émetteur
- Chef de brigade de pompier
- Chef d'équipe
- Métreur vérificateur
- Ouvrier de spécialités
- Pupiteur sur systèmes complexes
- Responsable de magasin
- Technicien de spécialités
- Technicien dessinateur
- Technicien de laboratoire film-video
- Technicien spécialisé en énergie climatisation
- Technicien spécialisé en téléphonie

Handwritten signatures and initials:
 XH, MC, and a large signature.

B 10-0 TECHNICIEN DE MAITRISE DE GESTION
(inchangé)

B 11-0 TECHNICIEN DE MAITRISE DE SPECIALITE - CONTREMAITRE

- Chef maquilleur
- Chef de groupe de sécurité incendie
contremaitre
- Dessinateur d'animation ou de générique
- Etalonneur film-vidéo
- Mètreur vérificateur
- Préparateur informatique
- Régisseur
- Responsable principal de magasin
- Technicien de maitrise en dessin
- Technicien de maitrise en energie climatisation
- Technicien de maitrise de laboratoire film video
- Technicien de maitrise de spécialités
- Technicien de maitrise habillage coiffure

B 14-0 CHEF DE SECTEUR LOGISTIQUE
(inchangé)

B 15-0 TECHNICIEN SUPERIEUR D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE
(inchangé)

B 16-0 TECHNICIEN SUPERIEUR DE PRODUCTION
(inchangé)

B17.0 TECHNICIEN SUPERIEUR DE SPECIALITE

- Assistant de service social
- Chef d'atelier
- Chef maquilleur hautement qualifié
- Conducteur de travaux
- Etalonneur film video hautement qualifié
- Infirmier
- Régisseur hautement qualifié
- Responsable d'encadrement de logistique
- Responsable de sécurité incendie
- Technicien supérieur en dessin
- Technicien supérieur de laboratoire film video
- Technicien supérieur en énergie climatisation
- Technicien supérieur de spécialités

u. mc
mc
CT.

CLASSIFICATION A

CODIFICATION	QUALIFICATION
2-0	OUVRIER SPÉCIALISÉ
4-0	OUVRIER PROFESSIONNEL
5-0	OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPÉCIALITÉ 2 ^e catégorie
6-0	CHEF D'ÉQUIPE
7-0	OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPÉCIALITÉ 1 ^{re} catégorie
8-0	CONTREMAÎTRE
9-0	CHEF D'ATELIER
10-0	CHEF DE PLATEAU
11-0	CONDUCTEUR DE TRAVAUX

X13
MC
p.c

C.T.

CLASSIFICATION B

CODIFICATION	QUALIFICATION
4-0	PERSONNEL DE SERVICE
5-0	PERSONNEL DE SERVICE SPECIALISE
6-0	OUVRIER PROFESSIONNEL - PERSONNEL PROFESSIONNEL DE SPECIALITE
7-0	TECHNICIEN DE GESTION OU DE LOGISTIQUE
8-0	TECHNICIEN DE PRODUCTION
8-1	AGENT DE PRODUCTION HAUTEMENT QUALIFIE
9-0	OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPECIALITE - TECHNICIEN DE SPECIALITE
9-1	TECHNICIEN IMAGE
10-0	AGENT DE MAITRISE ADMINISTRATIVE
11-0	TECHNICIEN DE MAITRISE DE SPECIALITE - CONTREMAITRE
14-0	CHEF DE SECTEUR LOGISTIQUE
15-0	TECHNICIEN SUPERIEUR D'EXPLOITATION MAINTENANCE
16-0	TECHNICIEN SUPERIEUR DE PRODUCTION
17-0	TECHNICIEN SUPERIEUR DE SPECIALITE
18-0	TECHNICIEN SUPERIEUR DE GESTION
19-0	CADRE ADMINISTRATIF
20-0	CADRE TECHNIQUE
21-0	CADRE DE PRODUCTION
21-1	CADRE SPECIALISE
22-0	CADRE SUPERIEUR ADMINISTRATIF
23-0	CADRE SUPERIEUR TECHNIQUE
24-0	CADRE SUPERIEUR DE PRODUCTION
24-1	CHARGE DE DIRECTION DE PRODUCTION
25-0	CADRE DE DIRECTION 1 ^{re} categorie
26-0	CADRE DE DIRECTION 2 ^e categorie
27-0	DIRECTEUR ADJUTANT

Handwritten signatures and initials:
 CT
 MC
 LC

Handwritten mark:
 48

GROUPE DE QUALIFICATION : OUVRIER PROFESSIONNEL A 4-0

Qualification sanctionnée par le CAP de la spécialité, un diplôme ou une formation professionnelle de même niveau ou des références professionnelles équivalentes.

L'ouvrier professionnel est chargé des différentes tâches d'exécution liées à sa spécialité.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
ACCESSOIRISTE		
Chargé de la réception, de l'installation et de la restitution des meubles et accessoires pour les décors. En cours d'émission, il présente, modifie tout accessoire de jeu, et assure les raccords. Il récupère, contrôle et entretient les accessoires. Il assure l'utilisation de certains effets spéciaux d'artifice.	Permis de conduire tourisme. Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis. Références professionnelles : exercice de la profession sur 3 films de long métrage ou 6 heures de fiction	Sélection et formation
ASSISTANT SPECIALISE		
Charge de la conduite d'un véhicule d'accompagnement spécialisé (machinerie, éclairage, accessoires) et de son entretien courant ; il participe à des tâches d'ouvrier de plateau.	Permis de conduire tourisme. Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis.	Sélection et formation
CARROSSIER AUTO		
Chargé de la réparation en carrosserie des véhicules, de la remise en forme et de l'échange des éléments de carrosserie.		Identiques aux critères externes.

KIS fu CT.
MC

me

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
CONSTRUCTEUR EN DECORS - MACHINISTE		
<p>Chargé de la fabrication et de la mise en place des décors et des éléments de tournage. Il peut exercer une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>menuiserie en décors</i> : préparation et exécution de tous travaux de menuiserie entrant dans la composition des décors. - <i>construction en décors</i> : construction des décors, changements et déplacements de décors, mise en place et fonctionnement de l'appareillage scénique. - <i>machinerie de tournage</i> : mise en place et fonctionnement des divers appareils de roulement et de travelling, construction et mise en place des praticables, des feuilles mobiles, des cubes, montages et montages spéciaux, entretien du matériel de tournage, installation et déplacement du câble de caméra pendant le tournage. 	<p>Permis de conduire tourisme. Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis.</p>	<p>Identiques aux critères externes.</p>
COSTUMIER DE FABRICATION		
<p>Charge d'exécuter tous costumes de style, contemporains ou de fiction (homme ou femme).</p>		<p>Identiques aux critères externes.</p>
ELECTRICIEN AUTO		
<p>Chargé de tous travaux d'entretien, de réparation et de mise au point des circuits électriques des véhicules.</p>		<p>Identiques aux critères externes.</p>

CT.

lc
me

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
ELECTRICIEN-ECLAIRAGISTE		
<p>Charge de la mise en œuvre, du fonctionnement et de l'entretien des matériels nécessaires à l'éclairage. Peut être amené à conduire un véhicule.</p>	<p>Permis de conduire tourisme. Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis.</p>	<p>Identiques aux critères externes.</p>
ELECTRICIEN D'ENTRETIEN		
<p>Chargé des travaux d'entretien et de petits travaux de montage électrique.</p>		<p>Identiques aux critères externes.</p>
MECANICIEN AUTO		
<p>Charge de tous travaux d'entretien, de réparation et de mise au point des véhicules.</p>	<p>Permis de conduire tourisme. Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis.</p>	<p>Identiques aux critères externes.</p>
MENUISIER		
<p>Chargé de préparer et d'exécuter tous travaux de menuiserie générale, d'entretien et de bâtiment.</p>		<p>Identiques aux critères externes.</p>
OUTILLEUR		
<p>Charge d'effectuer les travaux d'ajustage, de tour, de fraisage pour les décors et pour les supports d'appareils de prise de vues. Il effectue la réparation et la fabrication de pièces à façon</p>		<p>Identiques aux critères externes.</p>

GARANT

C. J.
 M.C.
 H.C.

A 40

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
PEINTRE AUTO		
Chargé de tous travaux de peinture sur véhicules (masicage, ponçage, peinture, etc).		Identiques aux critères externes.
PEINTRE EN BATIMENT		
Chargé de tous travaux de peinture, pose de revêtements et vitrerie.		Identiques aux critères externes.
PEINTRE EN DECORS		
Charge de préparer et d'exécuter tous travaux de peinture, de vitrerie et de pose de revêtements nécessaires à la réalisation des décors. Il entretient son matériel.		Identiques aux critères externes.
REGISSEUR-COSTUMIER		
Charge de contrôler les entrées et sorties de costumes. Il peut être appelé à pourvoir au choix parmi les types de costumes demandés et le cas échéant à assurer la conservation courante des costumes et de leurs accessoires.		Identiques aux critères externes.

Handwritten signatures and initials:
 [Signature]
 P.C.
 M.S.

A 4-0

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
REPASSEUSE DE FIN		
Chargée d'accomplir tous travaux de repassage de fin et de lingerie d'époque.		Identiques aux critères externes.
SELLIER		
Chargé d'exécuter et d'entretenir les accessoires en cuir, notamment les équipements de costumes militaires.		Identiques aux critères externes.
SERRURIER-METALLIER		
Chargé de l'exécution de décors métalliques d'après maquette ou plan et des travaux de soudure (métaux ferreux ou non) ainsi que de la réparation et de la fabrication des pièces métalliques à façon.		Identiques aux critères externes.
TAPISSIER EN DECORATION		
Chargé des travaux de couture et de certains travaux de coupe afférents à la réalisation des ouvrages de tapisserie et de décoration, en fonction des styles et des matériaux utilisés.		Identiques aux critères externes.

MRT-100

M.T.
L.C.
M.C.

**GROUPE DE QUALIFICATION
OUVRIER PROFESSIONNEL -
PERSONNEL PROFESSIONNEL DE SPECIALITE B6.0**

Qualification justifiée par le CAP et/ou le BP et/ou le BT de la spécialité, un diplôme ou une formation professionnelle équivalente, et/ou des références professionnelles.

Le niveau de recrutement NA ou NR est fixé, pour les titulaires de CAP et/ou de BP ou équivalents, suivant les indications données ci-dessous au titre des critères particuliers. Le BT de la spécialité entraîne en tout état de cause le recrutement au NR.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
AGENT DE BUREAU DE DESSIN		
Charge du tirage de plans ou documents graphiques par tous procédés de reprographie, et de toute opération de façonnage. Peut être chargé de transcrire tout document graphique		Choix parmi les auxiliaires de bureau de dessin (B5.0)
AGENT TECHNIQUE ELECTRONIQUE		
Charge des tâches usuelles d'entretien du matériel technique	NA	Identiques aux critères externes ou sélection et formation.
AGENT TECHNIQUE FILM-VIDEO		
Chargé <ul style="list-style-type: none"> - des tâches usuelles d'entretien et de mise en œuvre des matériels de développement - des tâches usuelles liées à l'utilisation des produits chimiques. - du tirage, de la projection, du dérushage et de la synchronisation, du transfert direct sur de nouveaux supports des films et bandes magnétiques enregistrées. - des tâches usuelles du laboratoire photographique 	NA	Identiques aux critères externes ou sélection et formation

Handwritten signatures and initials:
 [Signature]
 [Signature]
 PC.
 MC

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
AGENT TECHNIQUE EN TELEPHONIE		
Chargé de la mise en œuvre du contrôle et de l'entretien des équipements téléphoniques	NA	Identiques aux critères externes ou sélection et formation
AGENT TECHNIQUE D'EMETTEUR		
Chargé des tâches usuelles d'entretien du matériel technique, en outre, il assure, seul, le nettoyage, le petit entretien et la surveillance des locaux dans une tour hertzienne ou un émetteur. Il intervient dans la limite de son habilitation électrique.	NR	Identiques aux critères externes ou au choix parmi les B5.0 avec formation.
AGENT TECHNIQUE SPECIALISE		
Chargé des tâches usuelles d'entretien du matériel technique, en outre : <ul style="list-style-type: none"> • il est chargé de la conduite d'un véhicule technique et de son entretien, • il participe sous l'autorité d'un responsable à des tâches de caractère technique. 	CAP électronique électro-technique Permis de conduire (tourisme et éventuellement poids lourds) NA	Identiques aux critères externes ou sélection et formation
CHEF DE GROUPE DE NETTOYAGE		
Responsable de l'encadrement - soit d'un groupe d'ouvriers de nettoyage spécialisés, - soit des personnels de nettoyage		au choix parmi : <ul style="list-style-type: none"> - les ouvriers de nettoyage spécialisés (B5.0) ou - les chefs d'équipe de nettoyage (B5.0)

me
CC.
MC

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
CONDUCTEUR DE VEHICULES		
Charge de la conduite et de l'entretien courant d'un véhicule utilitaire ou de tourisme. Il effectue les liaisons et livraisons comportant la manutention de petit matériel, et notamment le matériel de programme	Permis de conduire tourisme et poids lourds Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis (transport en commun, super-lourd, etc)	au choix parmi les conducteurs de véhicules (B5.0)
CONTROLEUR DE SECURITE GENERALE		
Chargé d'encadrer les équipes de surveillance et de veiller à la stricte application des consignes de sécurité générale.		Au choix parmi les surveillants (B4.0) et les chefs surveillants (B5.0)
DESSINATEUR D'ANIMATION OU DE GNERIQUE		
Charge . - soit d'assurer selon les indications de la mise en scène tous travaux graphiques d'animation sur tout support et par tout moyen - soit de composer et de réaliser les alphabets et textes de générique sur tout support et par tout moyen Sa qualification peut l'amener à collaborer à tous autres travaux graphiques	NR	Identiques aux critères externes
DESSINATEUR TECHNIQUE		
Chargé d'exécuter des plans soit en électronique, soit en mécanique, soit en bâtiment, soit en cartographie, soit de réaliser des maquettes d'après les éléments de base et les indications qui lui sont fournies.	NA	Identiques aux critères externes ou sélection et formation.

me
ll
me

DEFINITION.	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
GARÇON D'ORCHESTRE		
Charge de la mise en place des matériels nécessaires aux émissions en studio ou en public, ainsi que de la répartition et du classement des instruments et partitions.		Choix parmi les garçons d'orchestre (B5.0)
HABILLEUR		
Charge d'assurer la répartition des costumes aux comédiens, la préparation et les retouches des costumes, ainsi que l'habillage des comédiens. Il contrôle les rendus.	NR	Identiques aux critères externes.
IMPRIMEUR		
Charge d'effectuer des travaux d'imprimerie dans sa spécialité.	NR	Identiques aux critères externes
MAGASINIER CHEF		
Charge de la gestion du magasin en plus des tâches de magasinier gestionnaire. Il peut être appelé à encadrer des magasiniers gestionnaires.		Choix parmi les magasiniers gestionnaires (B5.0)

me
ll
mc

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
MAQUILLEUR		
Chargé de réaliser les maquillages, de poser et adapter les postiches selon les indications de la mise en scène. Il surveille et équilibre l'état des maquillages et des postiches. Il assure les raccords et le démaquillage.	NR	
MONTEUR CABLEUR		
Chargé d'effectuer le câblage et le montage des sous-ensembles ou équipements techniques et d'en effectuer des contrôles simples.	NA	Identiques aux critères externes ou sélection et formation
OPERATEUR INFORMATIQUE		
Chargé d'assurer le chargement et le déchargement des unités périphériques connectées à des ordinateurs conformément aux directives qu'il reçoit. Il contrôle le fonctionnement de ces unités, assure leur réglage et leur entretien élémentaires. Hors des sites dotés d'un ordinateur, peut être également appelé à conduire des périphériques non connectés ou des machines de post-traitement simples.	NA	Identiques aux critères externes ou sélection et formation.
OUVRIER PROFESSIONNEL D'ATELIER OU DE GARAGE		
Relevant d'une des spécialités du groupe de qualification, il exerce son activité dans les conditions requises par l'atelier ou le garage d'affectation	Critère particulier au garage : permis de conduire tourisme. Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis.	Choix parmi les ouvriers d'atelier ou de garage (B5.0)

Handwritten signature and initials:
 [Signature]
 YC
 MC

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
OUVRIER PROFESSIONNEL DE LOGISTIQUE		
Il est chargé d'effectuer tous les travaux de base liés aux opérations de logistique.	suivant l'emploi permis de tourisme	Choix parmi les 85.0 (personnel de service spécialisé)
PLOMBIER-CHAUFFAGISTE		
Chargé de l'entretien et de la réparation des tuyauteries véhiculant les fluides et gaz, ainsi que des appareils sanitaires. Il peut être appelé à exécuter les installations et la maintenance d'appareils.	NR	Identiques aux critères externes.
SOUS-CHEF DE BRIGADE DE POMPIERS		
Charge d'assister le chef de brigade de pompiers et de le remplacer en tant que de besoin. Il conduit une ambulance.	Identiques à ceux demandés pour les pompiers	Choix parmi les pompiers (85.0)
TELEPHONISTE STANDARDISTE PRINCIPAL		
Chargé de l'exploitation d'un standard et apte à fournir tous renseignements relatifs à l'entreprise et, le cas échéant, sur l'organisation des entreprises locataires. Il peut être affecté de façon permanente à une position de nuit. Dans les standards simples, peut être appelé à effectuer des travaux administratifs courants et à introduire les visiteurs.		Choix parmi les téléphonistes standardistes spécialisés (85.0)

Handwritten signatures and initials:
 C. J.
 M. C.
 M. C.

**GROUPE DE QUALIFICATION
OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPECIALITE
- TECHNICIEN DE SPECIALITE B9.0**

Qualification justifiée par le baccalauréat, un diplôme de la spécialité ou une formation professionnelle de même niveau, ou acquise par des références professionnelles de même niveau.

L'ouvrier professionnel de spécialité ou le technicien de spécialité est chargé de l'exécution de tâches liées à son domaine d'activité particulier; il peut être appelé à coordonner les travaux d'ouvriers ou de personnel de service ou de personnel professionnel de spécialité.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
ASSISTANT TECHNIQUE DE SPECIALITE		
<p>Assistant technique hautement qualifié chargé de la conduite d'un véhicule technique spécialisé et de son entretien. Il participe sous l'autorité d'un responsable à des tâches de caractère technique.</p>		<p>Au choix parmi les agents techniques d'émetteur (B6.0) ou les agents techniques spécialisés (B6.0)</p>
ASSISTANT TECHNIQUE D'EMETTEUR		
<p>Chargé d'assurer, seul, le nettoyage, la petite entretien et la surveillance des locaux dans une tour hertzienne ou un émetteur. Peut être appelé à intervenir sur les installations sous l'autorité d'un responsable technique ou à effectuer, seul, certains contrôles techniques à la demande. Il intervient dans la limite de son habilitation électrique.</p>		<p>Au choix parmi les agents techniques d'émetteur (B6.0) ou les agents techniques spécialisés (B6.0)</p>
CHEF DE BRIGADE DE POMPIERS		
<p>Chargé de l'encadrement d'une brigade de pompiers, il répartit les tâches et en contrôle l'exécution. Il est responsable du bon état d'intervention de la voiture ambulance et de son équipement. Il peut être amené à la conduire.</p>	<p>Avoir exercé des fonctions d'encadrement dans un corps servant de référence au recrutement des pompiers, et avoir les mêmes qualifications que les pompiers.</p>	<p>Choix parmi les pompiers (B5.0) ou les sous-chefs de brigade de pompiers (B6.0)</p>

[Handwritten signature]
[Handwritten initials]
 MC

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
CHEF D'EQUIPE		
Peut être appelé à diriger, en y participant, le travail d'un groupe d'ouvriers.		Au choix parmi les B6.0
METREUR VERIFICATEUR		
<p>- bâtiment charge d'établir tous devis ou décomptes de travaux de bâtiment et de contrôler la conformité des travaux présentes en règlement avec les travaux effectués :</p> <p>- décors : charge d'établir ou de vérifier tous devis ou décomptes de fabrication dans le cadre d'un budget général de construction de décors . Il établit le métre et les descriptifs de réalisation.</p>		identiques aux critères externes.
OUVRIER DE SPECIALITES		
Chargé, compte tenu de son expérience et de sa qualification confirmées, de toutes tâches d'exécution dans les spécialités suivantes : convoyeur en bâtiment, ouvrier d'entretien de façade métallique, diéséliste, mécanicien poids lourds, imprimeur, mécanicien-auto électronicien.	Permis de conduire tourisme. Suivant l'emploi, des permis d'autres catégories peuvent être requis.	Au choix parmi les B6.0

C. J.
me
f.c.
me

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
PUPITREUR SUR SYSTEMES COMPLEXES		
<p>Charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer de façon habituelle, à l'aide de pupitres de commande, le lancement et le contrôle du déroulement des travaux sur des ordinateurs dotés de systèmes d'exploitation complexes, (C.A.D. émettant de nombreux messages et nécessitant de générer de multiples commandes) conformément au planning qui lui est fourni, aux directives qu'il reçoit et au dossier de pupilage. - d'initialiser les machines, - de faire face, dans les conditions de sécurité prévues et selon les consignes en vigueur à tout incident d'exploitation et de relancer les travaux <p>Il doit connaître les principales fonctions du système d'exploitation savoir interpréter les messages et générer les commandes correspondantes</p>		<p>Choix ou test.</p>
RESPONSABLE DE MAGASIN		
<p>chargé compte tenu de son expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de veiller au fonctionnement d'un magasin - de diriger, en y participant le travail d'un groupe de magasiniers 		<p>choix parmi les magasiniers chefs (B 6.0)</p>

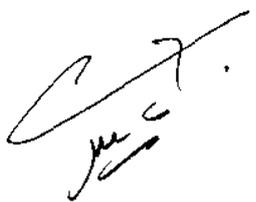
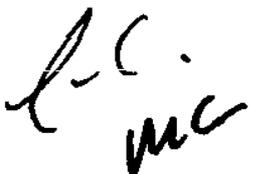
SNPT-CGT

M.C.

f.c.

MC

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
TECHNICIEN DE SPECIALITES		
<p>Chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>en optique</i> : de contrôler, réparer et régler les optiques de tout matériel d'enregistrement et de reproduction sonores ou visuels ; - <i>en mécanique de précision</i> : de contrôler, réparer et régler du point de vue mécanique tout matériel d'enregistrement, de reproduction sonores ou visuels et de diffusion ainsi que tous matériels associés ; - <i>en électrotechnique</i> : de contrôler, réparer et régler du point de vue électrotechnique tout matériel d'enregistrement, de reproduction sonores ou visuels et de diffusion ainsi que tous matériels associés. <p>Il peut être amené à exercer une ou plusieurs de ces spécialités.</p>		<p>1) Pour les spécialités optique et mécanique de précision : identiques aux critères externes.</p> <p>2) Pour les spécialités électrotechnique et électronique : choix parmi les agents techniques électroniques (06.0)</p>
TECHNICIEN DESSINATEUR		
<p>Chargé dans le même domaine que le dessinateur technique de mener à bien une étude de moyenne importance, avec plans de détails d'exécution en vue de sa réalisation, ou servant à la rédaction des notices techniques ou devis descriptifs. Il peut également diriger des dessinateurs techniques.</p>		<p>Au choix parmi les dessinateurs techniques (E 6.0)</p>

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
TECHNICIEN DE LABORATOIRE FILM-VIDEO		
<p>Technicien expérimenté chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la mise en œuvre et de l'entretien de tous les moyens techniques nécessaires à l'exploitation courante du laboratoire film ou photographique, - des contrôles chimiques et sensitométriques de routine, - de la mise en œuvre des moyens techniques nécessaires au transfert direct sur de nouveaux supports des films et bandes magnétiques enregistrées, du montage des films négatifs, de la vérification, de la recopie son, de la restauration et de la projection de post-synchronisation. 		<p>Au choix parmi les agents techniques de laboratoire film-video (B6.0)</p> <p>Pour les chimistes : sélection et formation</p>
TECHNICIEN SPECIALISE EN ENERGIE CLIMATISATION		
<p>Charge de la mise en œuvre et de la maintenance des installations de distribution d'énergie et/ou de climatisation</p>		<p>Identiques aux critères externes</p>
TECHNICIEN SPECIALISE EN TELEPHONIE		
<p>Charge de réparer et de régler tout équipement téléphonique ainsi que la correction des lignes.</p>		<p>Au choix parmi les agents techniques en téléphonie (B 6.0)</p>

SECRET

S. L. MC

**TECHNICIEN DE MAITRISE DE SPECIALITE -
CONTREMAITRE - B11.0**

Qualification sanctionnée par un BTS ou un DUT, ou un diplôme admis en équivalence, ou acquise par des références professionnelles.

Le technicien de maîtrise de spécialité ou le contremaître est chargé notamment de tâches complexes d'exécution, d'entretien ou de mise en oeuvre liées à son domaine d'activité et requérant une compétence professionnelle confirmée.

Il peut être appelé à coordonner l'activité d'un groupe de collaborateurs.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
CHEF MAQUILLEUR		
Chargé après l'acquisition d'une expérience professionnelle confirmée et d'une technicité reconnue de réaliser les maquillages, de poser et d'adapter les postiches selon les indications de la mise en scène. Il surveille et équilibre l'état des maquillages et des postiches. Il assure les raccords et le démaquillage. Il peut être amené à encadrer les personnels de la profession.		Au choix parmi les maquilleurs (26.0)
CHEF DE GROUPE DE SECURITE-INCENDIE		
Chargé dans sa spécialité, d'instruire et d'entraîner les personnels, d'assurer l'application des règlements de police et des consignes de sécurité, d'organiser et de surveiller la maintenance des appareils et d'en proposer le renouvellement et la modernisation.	Identiques aux critères particuliers du chef de brigade de pompiers.	Au choix parmi les chefs de brigade de pompiers (29.0)

[Handwritten signatures and initials]

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
CONTREMAITRE		
<p>Il répartit, en y collaborant, le travail du groupe d'ouvriers qu'il dirige. Il est responsable de la bonne exécution de ce travail.</p>		<p>Au choix parmi les 86.0 ou les 89.0 de la spécialité selon la structure des établissements (cf. Dispositions générales)</p>
DESSINATEUR D'ANIMATION OU DE GNERIQUE		
<p>Chargé après l'acquisition d'une expérience professionnelle confirmée et d'une technicité reconnue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'assurer, selon les indications de la mise en scène, tous travaux graphiques d'animation sur tout support et par tout moyen ; - soit de composer et de réaliser les alphabets et textes de génériques sur tout support et par tout moyen. <p>Sa qualification peut l'amener à collaborer à tous autres travaux graphiques.</p>		<p>Au choix parmi les dessinateurs d'animation ou de générique (86.0)</p>

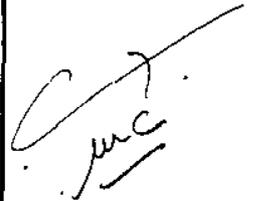
Handwritten signatures and initials:
 C. C.
 L. C.
 M. C.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
ETALONNEUR FILM-VIDEO		
Chargé du contrôle de la qualité artistique et technique des images à partir d'un support film pour une utilisation multisupports.		Sélection et formation.
METREUR VERIFICATEUR		
<p>Charge, après l'acquisition d'une expérience confirmée et d'une technicité reconnue</p> <ul style="list-style-type: none"> - bâtiment : d'établir tous devis ou décomptes de travaux de bâtiment et de contrôler la conformité des travaux présentés en règlement avec les travaux effectués. - décors : d'établir ou de vérifier tous devis ou décomptes de fabrication dans le cadre d'un budget général de construction de décors ; il établit le métre et les descriptifs de réalisation 		<p>Choix parmi les metteurs vérificateurs</p> <p>(B 9-0)</p>

me d.
P. C.
me C.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
PREPARATEUR EN INFORMATIQUE		
<p>Chargé, dans le cadre du planning et des directives reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fournir à l'atelier informatique les divers éléments (dossiers, paramètres, données, etc...) lui permettant d'exécuter les travaux programmés, - de s'assurer de leur bonne fin ou de prendre les mesures nécessaires, - d'assurer les liaisons avec l'ordonnancement et les autres ateliers, - de gérer les ressources de l'atelier, de suivre leur utilisation et les incidents, - d'écrire des séquences d'instructions dans un langage symbolique. 		<p>Choix ou sélection.</p>
REGISSEUR		
<p>Chargé de préparer et de mettre en œuvre les moyens de production conformément aux instructions données. A ce titre, sous la responsabilité du chargé de production, il collabore à la préparation sur le plan de l'organisation du tournage. Il contrôle la mise en œuvre de l'ensemble des moyens sur le tournage ; il assure notamment l'organisation du logement, des transports, de la restauration, de la figuration. Il participe à la recherche des lieux de tournage.</p>		<p>Sélection et formation.</p>
RESPONSABLE PRINCIPAL DE MAGASIN		
<p>Il répartit, en y collaborant, le travail du groupe de magasiniers qu'il dirige. Il est responsable de la bonne exécution de ce travail.</p>		<p>choix parmi les responsables de magasin (B 9-0)</p>
TECHNICIEN DE MAITRISE EN DESSIN		
<p>Charge d'étudier seul un projet important et de coordonner les travaux d'études des techniciens dessinateurs</p>		<p>Au choix parmi les techniciens dessinateurs (B 9-0).</p>

PROJET




DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
TECHNICIEN DE MAITRISE ENERGIE-CLIMATISATION		
Chargé de la responsabilité d'un ensemble de moyens de distribution d'énergie et/ou de climatisation.		Au choix parmi les techniciens spécialisés en énergie-climatisation (B 9-0).
TECHNICIEN DE MAITRISE DE LABORATOIRE FILM-VIDEO		
Chargé : - de la responsabilité de travaux de contrôle chimique et sensitométrique, - du trucage de films, - du filmage des titres, - de travaux de vérification et de restauration, - de l'encadrement d'un groupe d'agents techniques et de techniciens film-vidéo, - de la responsabilité d'un laboratoire photographique.		Au choix parmi les techniciens de laboratoire film-vidéo (B 9-0).
TECHNICIEN DE MAITRISE DE SPECIALITES		
Charge des tâches complexes de réalisation contrôle réparation et réglage dans sa spécialité - Il peut être appelé à diriger des techniciens de spécialités (B9.0) ou des assistants techniques de spécialité (B9.0) ou des assistants techniques d'émetteur (B9.0).		Au choix parmi les techniciens de spécialités (B 9-0). ou les assistants techniques de spécialité (B9.0) ou assistants techniques d'émetteur (B9.0)
TECHNICIEN DE MAITRISE HABILLAGE-COIFFURE		
Chargé de l'encadrement de la profession de la coiffure ou de l'habillement. Il participe aux activités de production des personnels qu'il encadre		Choix parmi les coiffeurs perruquiers costumiers habilleurs, implanteurs, perruquiers (B 8-1).



 mc

**GROUPE DE QUALIFICATION :
TECHNICIEN SUPERIEUR DE SPECIALITES B 17-0**

Professionnel spécialisé de par sa formation ou très expérimenté dans son domaine d'activité dont la qualification est sanctionnée, suivant les métiers, par :

- soit un BTS, un DUT, un diplôme admis en équivalence ou une formation professionnelle de même niveau complétée par une formation professionnelle d'adaptation sanctionnée ;
- soit des références professionnelles dans la spécialité.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL		
Chargé par un travail d'écoute et de conseil d'aider les personnels en difficulté à la résolution de leurs problèmes, notamment d'ordre familial ou administratif, à l'extérieur ou au sein de l'entreprise, avec la responsabilité qui s'attache au caractère confidentiel et spécifique de son travail.	Diplôme d'État.	Identiques aux critères externes.
CHEF D'ATELIER		
<p>Professionnel possédant une importante expérience professionnelle d'encadrement d'équipes d'ouvriers.</p> <p>Il dirige et gère un atelier. Le cas échéant, il assure la planification des personnels, et participe à l'élaboration des méthodes de fabrication. Il est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.</p>		<p>Choix parmi les contremaîtres</p> <p>811.0</p>

Signature
P.C.
me

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
CHEF MAQUILLEUR HAUTEMENT QUALIFIE		
<p>Outre les tâches de chef maquilleur, il est chargé plus particulièrement en raison de sa haute technicité de réaliser et de mettre en œuvre de façon régulière des effets spéciaux élaborés.</p>		<p>Choix parmi les chefs maquilleurs (B 11-0).</p>
CONDUCTEUR DE TRAVAUX		
<p>Hautement qualifié, il est chargé de participer à l'étude de projets de construction, de fabrication ou d'installation et de suivre la réalisation des travaux en précisant les modalités d'exécution.</p>		<p>Identiques aux critères externes ou au choix parmi les S11.0</p>
ETALONNEUR FILM VIDEO HAUTEMENT QUALIFIE		
<p>Charge plus particulièrement en raison de sa haute technicité des travaux d'étalonnage les plus élaborés et les plus délicats</p>		<p>Choix parmi les étalonneurs truqueurs (B 11-0).</p>
INFIRMIER		
<p>Charge d'administrer des soins au personnel et de secondar le médecin du travail, avec la responsabilité qui s'attache au caractère confidentiel et spécifique de son travail.</p>	<p>Diplôme d'Etat.</p>	<p>Identiques aux critères externes.</p>
REGISSEUR HAUTEMENT QUALIFIE		
<p>Chargé de préparer, coordonner et mettre en œuvre les moyens de production conformément aux instructions données. A ce titre, sous la responsabilité du chargé de production, il collabore à la préparation sur le plan de l'organisation du tournage.</p>		<p>Choix parmi les régisseurs (B 11-0).</p>

Handwritten signatures and initials:
 [Signature]
 [Signature]
 L.C.
 M.C.

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
RÉGISSEUR HAUTEMENT QUALIFIÉ (suite)		
<p>Il contrôle la mise en œuvre de l'ensemble des moyens sur le tournage ; il assure notamment la recherche des lieux de tournage, l'organisation du logement, des transports, de la restauration, de la figuration. En raison de son expérience et de sa haute qualification il se voit confier, plus particulièrement, les productions les plus importantes.</p>		
RESPONSABLE D'ENCADREMENT DE LOGISTIQUE		
<p>Chargé de l'encadrement et de l'animation d'un secteur important d'activités de service. Il peut être amené à participer à des études.</p>		<p>Choix.</p>
RESPONSABLE DE LA SECURITE INCENDIE		
<p>Chargé de l'ensemble des problèmes liés à la défense contre les incendies.</p>		<p>Choix parmi les chefs de groupe de sécurité incendie (P11)</p>
TECHNICIEN SUPERIEUR EN DESSIN		
<p>Chargé non seulement d'étudier un projet important mais de suivre sa réalisation nécessitant une connaissance élevée dans la technique qui le concerne. Il peut être appelé à diriger des techniciens en dessin.</p>		<p>Choix parmi les techniciens de maîtrise en dessin (B 11-0).</p>
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE FILM-VIDEO		
<p>Hautement qualifié, dans tous les domaines du traitement et de la restauration de la pellicule des films, il se voit confier des responsabilités : techniques, de fabrication, de finition, d'exploitation et de maintenance, de contrôle chimique et sensitométrique.</p>		<p>Choix parmi les techniciens de maîtrise de laboratoire film vidéo (B 11-0).</p>

ms
l.c
mc

DEFINITION	CRITERES PARTICULIERS	ACCES INTERNES
TECHNICIEN SUPERIEUR SPECIALISE EN ENERGIE - CLIMATISATION		
Chargé après une expérience confirmée de la responsabilité (exploitation, maintenance, surveillance, sécurité...) d'un ensemble important et complexe de moyens de distribution d'énergie et/ou de climatisation, et/ou de diriger une équipe de techniciens énergie-climatisation.		Choix parmi les techniciens de maîtrise énergie climatisation (B 11-0).
TECHNICIEN SUPERIEUR DE SPECIALITES		
Hautement qualifié et expérimenté dans l'étude, la réalisation, l'installation, le contrôle et la maintenance des matériels d'enregistrement, de reproduction sonores ou visuels et de diffusion, il peut être chargé de l'encadrement de techniciens et de techniciens de maîtrise de spécialités.		Choix parmi les techniciens de maîtrise de spécialités (B 11-0).

SNRT-CT

mc
Y.C.
mi
CT

ANNEXE N°3 : TABLEAU DE CORRESPONDANCE

B 6-0	B 9-0	B 11-0	B 17-0
OUVRIER PROFESSIONNEL - PERSONNEL PROFESSIONNEL DE SPECIALITE	OUVRIER PROFESSIONNEL DE SPECIALITE - TECHNICIEN DE SPECIALITE	TECHNICIEN DE MAITRISE DE SPECIALITE - CONTREMAITRE	TECHNICIEN SUPERIEUR DE SPECIALITE
Plombier chauffagiste (A 4-0)	Ouvrier de spécialités * (A 5-0)	Contremaître * (A 8-0)	Chef d'atelier * (A 9-0)
Ouvrier professionnel de logistique (nouvelle fonction)	Chef d'équipe * (A 6-0)		Conducteur de travaux * (A 11-0)
	Ouvrier professionnel de spécialité de 1ère catégorie (A 7-0) **		

* sauf personnel de production

** cas particulier : ouvriers de TDF (5 personnes) promus de A 5.0 en A 7-0 et qui seront reclassés dans des fonctions du groupe B 7-0 ou B 9-0 selon leur spécialité.

[Handwritten signatures and initials]